



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 003-210301388-20240408-CA2023COMMUNE-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION
29 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
29 MARS 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le huit avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **16**
VOTANTS : **16**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

OBJET :
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
- BUDGET
COMMUNE.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de
l'exercice 2023,

Réuni sous la Présidence de Mauricette SAVEY - doyenne
de l'assemblée - élue présidente de séance en application de
l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé
par Monsieur le Maire, Jacques de CHABANNES, qui s'est retiré
au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget
supplémentaire de l'exercice 2023 ainsi que les décisions
modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

➤ donne acte à Monsieur le Maire, Jacques de
CHABANNES, de la présentation faite du Compte
Administratif 2023,

.../...

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le Compte Administratif 2023, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 21 JUIN 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : - 9 AVR. 2024

Accusé de réception de la télétransmission
le :

